

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORADOUR**

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2015

Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Membres ayant pris part à la délibération
11	11	10 Pour : 10 - contre : 0 - abstention : 0
Date de convocation	Date d'Affichage	Date de Transmission
12/10/2015	22/10/2015	27/10/2015

L'an deux mille quinze, le vingt et un octobre,
à 19 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry ANGLADE, Maire.

Présents : MMS Thierry ANGLADE, Maire ; Jean PRADEL, Bernard THEROND, Max FRIC, adjoints.
MMS Marie-Thérèse BARTHOLOME, Marie-Noëlle FERRIE, Stéphane CARRIER, Jean-Luc PORTEFAIX, Didier THEROND, Philippe THEROND, conseillers municipaux.

Absents excusés : Bernard MARTINEZ

Secrétaire : M. Jean-Luc PORTEFAIX

Objet : AUGMENTATION TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire indique que la commune a pris depuis quelques années, la décision de rehausser progressivement les tarifs de l'eau et de l'assainissement compte tenu des investissements importants déjà réalisés : réseau d'eau (la première tranche de travaux) et assainissement (construction d'une station d'épuration et réhabilitation des réseaux du Bourg) et à venir deuxième tranche des travaux sur le réseau d'eau. Il invite l'assemblée à en délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- fixe ainsi qu'il suit les tarifs de l'Eau dans la Commune d'Oradour pour les consommations et les prestations correspondantes qui seront effectuées à partir du 1^{er} janvier 2016 (facturation 2017)

TARIF DE L'EAU

Redevance forfaitaire fixe d'abonnement comprenant la location du compteur (raccordement sur réseau public) : 50 Euros

- Consommation de 0 à 100 m³ : 1,50 Euros par mètre cube d'eau consommée
- Consommation de 101 à 300 m³ : 1,00 Euros par mètre cube d'eau consommée
- Consommation au-delà de 300 m³ : 0,80 Euros par mètre cube d'eau consommée

TARIF DE L'ASSAINISSEMENT

- Redevance forfaitaire fixe d'abonnement (raccordement au réseau public d'assainissement) : 60 Euros
- Redevance par m³ d'eau consommée : 0,70 Euros / m³

- décide en outre de prendre en charge dans son propre budget le déficit du Service de l'Eau et de l'Assainissement qui pourrait éventuellement exister malgré la révision des tarifs ci-dessus ; cette décision étant justifiée pour la raison suivante : lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs, conformément à l'alinéa 2 de l'article L 2224-2 du Code des Collectivités Territoriales.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
le Maire,

